



## **BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR**

Le 6 février 2018

### **Mairie de Saint-Benoît : non à la polyvalence, oui aux embauches !**

Depuis la forte baisse du nombre de contrats aidés décidée par le gouvernement l'an dernier, les écoles se retrouvent avec un personnel insuffisant pour encadrer les élèves, effectuer le nettoyage des classes, etc. À Saint-Benoît, 90 contrats arrivent à leur terme le 12 février.

Face à ces difficultés, la municipalité de Saint-Benoît, qui n'a rien anticipé, n'a pas trouvé d'autres moyens que de faire faire par les agents, notamment les Atsem, les travaux jusqu'ici réalisés par les employés en contrats aidés.

Pour tenter de parvenir à ses fins, la mairie envoie des équipes de cadres avec la complicité de certains représentants syndicaux, faire pression sur ces salariées pour qu'elles acceptent de faire ce travail supplémentaire sans être payées en plus et pour leur faire signer les avenants à leur contrat de travail.

Dans certaines écoles, la délégation a eu droit à un accueil plutôt « chaud » de la part d'Atsem bien décidées à ne pas céder au coup de force.

La CGTR de la mairie de Saint-Benoît a rejeté en bloc cette décision et les méthodes employées par la mairie. Elle a rappelé que le statut d'agents polyvalents n'existe pas dans la fonction publique ; que les agents ne peuvent pas avoir plusieurs fiches de poste.

Nos camarades demandent à la mairie d'augmenter les heures de travail des agents qui sont à temps partiel, au volontariat, avec hausse de salaires en conséquence et des embauches supplémentaires !

### **Mairie de Saint-Benoît : les employés ont droit au respect**

Employée comme surveillante à l'école primaire Sainte-Marguerite de Saint-Benoît, une travailleuse, âgée de 60 ans et avec plus de vingt ans d'ancienneté, a été informée, oralement, quelques jours avant la rentrée scolaire qu'elle était mutée sur une autre école et que son emploi serait requalifié en emploi « polyvalent » et qu'à ce titre elle serait amenée à effectuer de nombreuses tâches, pénibles de surcroît telles que servir les repas, nettoyer les salles, de la cantine, etc.

La direction « socialiste » de la commune semble avoir oublié qu'il existait encore un Code du travail et ses obligations d'employeur (entretien avec la salariée en cas de modification du contrat de travail – protection de l'intégrité physique et mentale des travailleurs).

Les employés communaux ne sont pas des kleenex qu'on jette après emploi. Ils ont droit au respect et l'URE CGTR sera à leurs côtés pour qu'ils se fassent respecter.

### **eRcane : une décision scandaleuse contre un militant de la CGTR**

Après 9 années de travail comme ouvrier employé à la sélection des cannes à eRcane (filiale du groupe Tereos), le délégué de la CGTR, Jolfrid Narayanin, a été licencié pour « inaptitude » à travailler sur le site auquel il était affecté, à la Mare Sainte Marie, au prétexte d'une trop grande proximité avec son chef qui ne cessait de le harceler et de le provoquer.

Le ministère du Travail n'a émis aucune objection contre cette décision scandaleuse, montrant ainsi sa complicité avec les dirigeants de cette entreprise capitaliste.

Plusieurs postes d'ouvriers agricoles étant vacants sur un site proche, celui du Cirad avec lequel eRcane a passé un accord pour effectuer des travaux d'essais de plantations en alternance, eRcane a préféré y embaucher plusieurs ouvriers en CDD plutôt que d'y employer notre délégué, voulant ainsi faire la démonstration qu'elle est au-dessus de lois et des recommandations des organismes chargés de la protection des travailleurs.

La Médecine du Travail dans ses conclusions avait pourtant demandé à eRcane que notre camarade soit déplacé sur un site proche de son lieu de travail.

La Cour d'Appel de Saint Denis a reconnu la discrimination syndicale dont a été victime notre militant. Mais la direction d'eRcane a fait un pourvoi en cassation craignant sans doute les retombées de cette décision

sur le dossier en cours au Tribunal administratif pour sa réintégration dans l'entreprise après la décision de l'Inspection du Travail.

La CGTR continuera de mener le combat aux côtés de Jolfrid jusqu'à ce que justice lui soit rendue !

### **Cuisine centrale de Saint-Benoît : nouvelle provocation du patron de Régal des Îles**

Après des semaines de lutte pour que leurs acquis soient confirmés par leur nouvel employeur, le patron de l'entreprise Régal des Îles, les travailleurs de la cuisine centrale de Saint-Benoît ont fini par obtenir que celui-ci signe avec leurs représentants un protocole de fin de grève.

Cet accord stipulait que seuls « 6 jours de grève sur 22 seront déduits sur les congés payés » et que « les salaires seront effectivement versés en fin de mois » - article 3 du protocole d'accord.

Or ils apprennent à présent que leur patron, Alex Moutoussamy, a décidé de revenir sur son engagement et de leur retirer la totalité des jours de grève sur leur paie de janvier. Il a envoyé ses émissaires pour faire pression individuellement sur chaque travailleur sur son lieu de travail pour qu'ils signent comme quoi ils sont d'accord pour le retrait des 22 jours de grève... en échange du paiement du salaire de janvier ! Certains, paniqués et ayant besoin d'argent, ont signé sous la pression.

Au moment où nous écrivons, leurs paies de janvier ne leur sont en plus toujours pas payées.

Inutile de dire que la colère est à nouveau montée d'un cran chez ces travailleurs particulièrement Malmenés ces derniers temps par leurs différents employeurs et donneurs d'ordre.

La CGTR est entièrement solidaire des travailleurs de la cuisine centrale et exige que le protocole d'accord soit respecté à la lettre par leur patron.

### **Chambre d'Agriculture : menaces sur les emplois**



À la Chambre d'agriculture un peu plus de 15 postes, notamment les conseillers de gestion, ne sont toujours pas financés par les fonds publics, contrairement aux autres emplois.

D'après la direction, le conseil Départemental, qui gère les aides du Feader (fonds européens pour l'agriculture) ne veut toujours pas attribuer ce financement à la Chambre sous prétexte que ce type de service peut fonctionner avec des prestations payantes.

Au lieu de trouver des solutions financières solides qui garantiraient la pérennité des emplois à la Chambre et la continuité du service (public) rendu aux agriculteurs, sa direction fait de plus en plus de pression sur les agents pour qu'ils augmentent leur « portefeuille » d'agriculteurs, en effectuant plus de suivis, de dossiers fiscaux, etc. pour soi-disant arriver à auto-financer leurs postes sous peine de les voir disparaître de la Chambre !

Certains cadres vont même jusqu'à suggérer à des agents de postuler sur des postes financés en CDD alors qu'ils sont en CDI !

Les conseillers de gestion et les autres de « Point Vert » sont déjà débordés de travail et n'en peuvent plus !

Tenter de faire croire qu'avec quelques dossiers supplémentaires par agent le problème de financement serait résolu frise l'absurdité.

Pour la CGTR, la solution serait que le Conseil départemental qui a pu trouver de l'argent pour relever de 50 à 60 %, voire à 90 % le taux de subvention aux agriculteurs pour leurs projets, qui a su débloquer récemment plusieurs centaines de milliers d'euros pour venir en aide aux agriculteurs victimes de calamités climatiques, mettent sur la table les sommes qui seraient nécessaires au maintien de ces emplois à la Chambre.

**Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local  
une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les  
travailleurs.**

**Venez nombreux !**